

## Mot du directeur

### Évaluation des employeurs et de leur mutuelle



Gilles Bédard, directeur des activités centralisées

Être membre d'une mutuelle est un privilège réservé aux employeurs qui prennent des mesures concrètes pour améliorer la santé et la sécurité du travail dans leur entreprise. Ces mesures consistent à mettre en place un programme de prévention adapté aux risques et de le mettre en application. En principe, cette prise en charge devrait se traduire par une réduction significative de la fréquence et de la gravité des accidents du travail.

Cependant, au fil du temps, la CSST a constaté que certaines mutuelles et leurs membres ne placent pas la prévention au cœur de leurs préoccupations. Pour recentrer les efforts de tous sur la prévention, la CSST a poursuivi en 2006 son programme de vérification et de sensibilisation.

Plus de 400 employeurs évalués ont été exclus de la mutuelle à laquelle ils appartenaient. Quant aux mutuelles, l'une d'elles a été abolie et trois autres doivent présenter des améliorations à la prochaine vérification afin d'être acceptées.

Les mutuelles et leurs membres feront de nouveau l'objet d'une vérification cette année. Fidèle à ses objectifs, la CSST appliquera son programme de vérification avec la même rigueur et la même détermination.

À titre de membre d'une mutuelle, vous devez donc respecter rigoureusement vos engagements. En effet, votre droit de faire partie d'une mutuelle est conditionnel aux efforts que vous investissez en matière de prévention des accidents du travail. Quant aux mutuelles, leur survie dépend des efforts collectifs des employeurs qui en font partie.

Gilles Bédard  
Directeur des activités centralisées

## Ciblage 2007, programmes de prévention sous surveillance!

Favoriser la mise en application du programme de prévention étant l'une des principales finalités d'une mutuelle de prévention, n'est-il pas légitime que les entreprises qui en font partie concourent aux mêmes objectifs?

C'est donc pour s'en assurer que la CSST maintiendra le cap sur le respect rigoureux des clauses contractuelles liées à la participation à une mutuelle de prévention. Tel qu'annoncé, une multitude de moyens seront utilisés au cours de la présente année afin d'accentuer le nombre de membres évalués, ceux-ci allant de la simple visite à l'analyse du dossier de l'employeur.

De plus, un certain nombre de mutuelles seront désormais jaugées sur le respect de leurs obligations. À ce titre, plus de 750 employeurs seront évalués permettant d'apprécier la performance de 7 mutuelles. Notons que parmi ces mutuelles, 3 le seront à nouveau cette année celles-ci ayant été renouvelées conditionnellement.

À cette opération d'envergure s'ajoutera la visite de plus de 300 membres répartis équitablement entre la construction et les autres secteurs, l'analyse de tous les dossiers d'employeurs qui recevront au cours de l'année 2007 un constat d'infraction selon l'article 237 de la LSST, en plus des inspections relevant des activités régulières et de l'analyse des demandes de réintégration.

En conclusion, l'année 2007 sera déterminante dans la mesure où la CSST, avec plus de 1 000 employeurs et 7 mutuelles évalués, affirmera son intention de recentrer les intervenants sur l'objectif de la prévention par l'application d'un programme de prévention. ■

## SOMMAIRE

- Mot du directeur
- Ciblage 2007, programmes de prévention sous surveillance!
- Résultats de 2006, une année charnière!
- État de la situation – Portrait 2006-2007
- Gala provincial du Prix Innovation

## Résultats de 2006, une année charnière!

Chaque année, la CSST procède à la vérification d'un certain nombre d'entreprises membres d'une mutuelle afin de s'assurer qu'elles respectent les clauses contractuelles liées à l'appartenance à une mutuelle de prévention. Cette vérification est généralement faite lors de visites d'inspection. Cependant, comme nous le verrons plus loin, la Commission a utilisé d'autres moyens.

L'année 2006 marque un tournant pour les mutuelles de prévention. En vue d'accentuer la prise en charge de la prévention, la Commission a non seulement intensifié ses vérifications mais a également évalué la performance de certaines mutuelles. Au terme d'une vérification dont ont fait l'objet 1000 employeurs, trois mutuelles ne pourront poursuivre leurs activités que si elles corrigent les lacunes observées, tandis qu'une autre mutuelle a été abolie.

Voici donc les faits marquants de l'opération vérification 2006 :

### Visite d'employeurs à risque

Parmi les employeurs ayant présenté des lacunes en 2005 sur le plan de la prévention (10 dérogations ou plus d'une décision ou plus d'un constat d'infraction), 385 employeurs, dont 41 % du secteur de la construction, ont fait l'objet d'une évaluation de la mise en application du programme de prévention.

Au total, 14,5 % de ces employeurs ont été exclus. Les résultats qui découlent de la visite de ces employeurs à risque se sont avérés meilleurs que ceux appréhendés. En effet, il ressort que dans la majorité des cas où un employeur était accompagné dans ses démarches par un inspecteur, la prise en charge de la prévention avait fait des progrès significatifs.

### Visite d'employeurs de mutuelles contre-performantes

La visite d'employeurs de mutuelles, dont les résultats d'inspection se sont révélés inférieurs à la moyenne provinciale au fil des années, a été le deuxième groupe ciblé. Ainsi pas moins de 15 % des membres de deux mutuelles ont été inspectés confirmant malheureusement les appréhensions.

Les résultats sont révélateurs : 30 % des employeurs membres d'une des mutuelles et 47 % de ceux appartenant à l'autre ont été exclus de leur regroupement parce qu'ils n'avaient pas

mis en application le programme de prévention, ce qui représente, au total, 47 employeurs. Le maintien des deux mutuelles est d'ailleurs conditionnel à l'amélioration des résultats, fait qui sera vérifié au cours de l'année 2007.

### Évaluation par questionnaire d'autoévaluation de mutuelles contre-performantes

La grande nouveauté de l'opération vérification 2006 a été l'utilisation de questionnaires d'autoévaluation pour valider la prise en charge de la santé et de la sécurité d'un certain nombre d'employeurs. C'est au moyen de ce formulaire que l'ensemble des employeurs de trois mutuelles jugées contre-performantes ont été sondés.

Une fois les questionnaires analysés, les entreprises n'ayant pas satisfait aux exigences ont été invitées à nous soumettre leur programme de prévention.

Les résultats sont révélateurs : 7 % des employeurs de la première mutuelle, 18 % appartenant à la deuxième et 53 % à la troisième ont été exclus de leur regroupement, ce qui représente, au total, 234 employeurs.

**Fait intéressant : les employeurs de la première mutuelle ont profité de l'occasion pour effectuer les ajustements nécessaires afin d'améliorer leur programme de prévention.**

Quant aux membres de la deuxième mutuelle, ils ont confirmé les lacunes décelées lors des vérifications précédentes. Conséquemment, cette mutuelle a été renouvelée à la condition qu'une réévaluation, au cours de l'année, donne des résultats plus satisfaisants.

## HISTORIQUE DES EXCLUSIONS

	OPÉRATION VÉRIFICATION						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Employeurs ciblés aléatoirement	37	82	112	106	143	145	47
Employeurs à risque visités							56
Employeurs évalués par questionnaire							234
Activités régulières				12	17	24	54
Constats d'infraction 237					16	14	19
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>82</b>	<b>112</b>	<b>118</b>	<b>176</b>	<b>183</b>	<b>410</b>

Pour la troisième mutuelle évaluée, les résultats ont démontré de façon éloquente une faible collaboration, une prise en charge déficiente de la prévention et une incompréhension des membres quant à leurs obligations. En conséquence, la demande de cette mutuelle n'a pas été acceptée pour l'année 2007.

### Visites d'employeurs dans le cadre des activités régulières des inspecteurs

En plus, les inspecteurs sont désormais invités à évaluer les employeurs regroupés en mutuelle lors de leurs activités régulières, notamment à l'occasion d'une intervention de routine, d'une visite à la suite d'une plainte, d'une visite de chantier ou d'une enquête sur un accident du travail.

Cet exercice a permis l'évaluation d'un plus grand nombre d'employeurs au cours de 2006, et a entraîné 54 exclusions.

Au cours des prochaines années, il faut donc s'attendre à ce que les inspecteurs fassent plus d'évaluation lors de leurs activités régulières.

### Analyse des constats d'infraction article 237 de la LSST

Désormais, la Commission porte une attention particulière aux employeurs s'étant vu délivrer un constat d'infraction selon l'article 237 de la LSST. Rappelons que ce type de constat

d'infraction est délivré aux employeurs qui compromettent directement et sérieusement la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur ce qui est révélateur d'une mise en application déficiente du programme de prévention.

Puisque la CSST maintiendra le cap sur les cibles de tolérance zéro du Plan d'action construction et du Plan d'action sécurité des machines, le nombre d'exclusions consécutives à l'analyse des constats d'infraction (19 en 2006) pourrait être plus important en 2007.

### Demandes de réintégration

Depuis 2006, les employeurs qui désirent réintégrer une mutuelle après avoir été exclus doivent démontrer à la satisfaction de la Commission que les lacunes ayant entraîné leur exclusion ont été corrigées. La CSST a ainsi refusé de réintégrer 39 employeurs. Cette nouvelle façon de faire permet la réintégration uniquement des employeurs qui font de la prévention.

**En conclusion, le droit de faire partie d'une mutuelle de prévention est réservé aux employeurs qui placent la prévention au cœur de leurs priorités. La CSST veillera rigoureusement à ce que cette condition demeure. ■**

## État de la situation – Portrait 2006-2007

Pour une dixième année d'affilée, les mutuelles ont connu une année de croissance avec l'ajout de 1 603 membres. Cette croissance, qui représente une hausse de 5,7 %, porte à 29 738 le nombre de membres. Quant à la masse salariale, elle dépassera les 16 milliards de dollars en 2007.

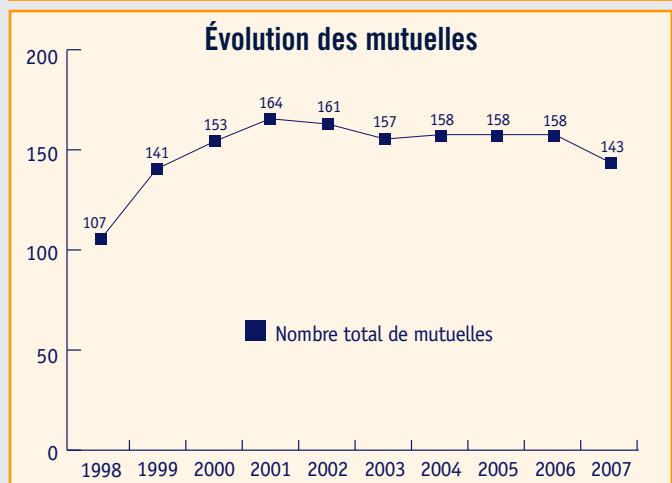
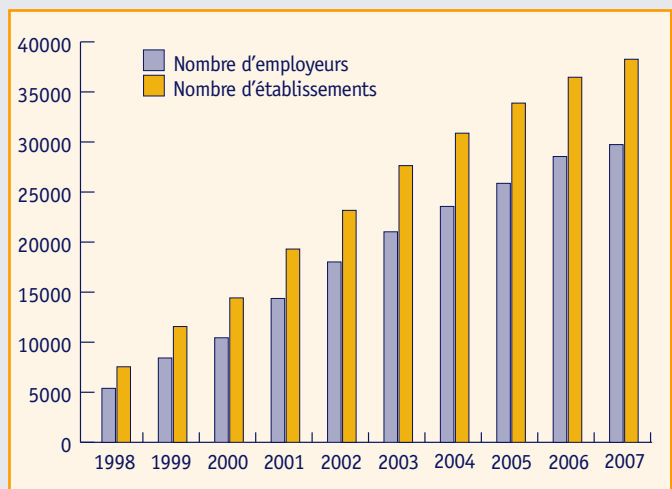
Année après année, la popularité des mutuelles de prévention ne cesse de croître, ce qui démontre bien à quel point ce produit d'assurance peut être avantageux pour une majorité de PME.

À ce titre, en 2007, 98 mutuelles regroupent des employeurs pouvant dorénavant bénéficier d'une tarification entièrement basée sur l'expérience de leur groupe, puisqu'ils en sont membres depuis au moins 6 ans.

Un autre aspect intéressant provient du fait que plus de 38 000 établissements et lieux de travail seront désormais couverts par un programme de prévention contribuant ainsi à limiter la survenance des accidents de travail.

Fait étonnant : le nombre de mutuelles a diminué de façon importante, passant de 158 l'an dernier à 143 cette année. Notons cependant que cette baisse est attribuable à la fusion de plusieurs d'entre-elles.

Cette année encore, la tendance observée quant à la distribution des membres au sein des mutuelles s'est maintenue. Autrement dit, tout en étant plus nombreuses, les mutuelles les plus importantes ont poursuivi leur croissance. À l'inverse, les mutuelles comportant moins de 50 employeurs ont vu leur nombre être réduit de 9 mutuelles.



## Gala provincial du Prix innovation

Le Gala provincial du Prix innovation se tiendra à Québec le 23 avril 2007 dans le cadre du Forum santé et sécurité. Cet événement souligne l'ingéniosité des travailleurs et des employeurs ayant présenté des solutions concrètes et efficaces pour rendre leur milieu de travail sécuritaire. Les lauréats de toutes les régions du Québec seront en lice pour cette finale provinciale. Voici la liste des finalistes faisant partie d'une mutuelle de prévention.

### Catégorie PME

**Cabanon G. Chartier inc.** : fabricant de cabanons, Saint-Paul de Joliette

Membre de la mutuelle de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes gérée par le Groupe AST 1993 inc.

**Innovation : transporteur de cabanons hydraulique**

**Congébec inc.** : transport et entreposage, Québec

Membre d'une mutuelle du Groupe Accisst inc.

**Innovation : drainage des huiles usées d'un système de réfrigération à l'ammoniac**

**Forestiers LF 3M Saint-Félicien inc.** : forêts et scieries, La Doré

Membre de la mutuelle Abitibi-Consolidated inc.

**Innovation : le « bip bip d'approche » pour abatteuse multifonctionnelle**

**Groupe Damaboys inc., division Cap-Chat** : forêts et scieries, Cap-Chat

Membre de la mutuelle de l'Association de santé et sécurité des industries de la forêt du Québec inc.

**Réalisation : protecteur pour un rouleau à tambour**

**Les Œufs Bec-0 inc.** : usine de conditionnement des œufs, Upton

Membre d'une mutuelle du Groupe AST 1993 inc.

**Innovation : Système d'alimentation automatique en produits chimiques**

**Polymos inc.** : entreprise de fabrication de produits en résine expansée, Vaudreuil-Dorion

Membre d'une mutuelle du Groupe AST 1993 inc.

**Innovation : robot d'empilement au poste de la mise en boîte**

**Soudure Côté et fils inc.** : fabrication de bennes de camions en acier, Westbury

Membre d'une mutuelle du Groupe Accisst inc.

**Innovation : plancher élévateur**

### Catégorie Organismes publics

**Cégep de la Gaspésie et des Îles** : enseignement et services annexes, Gaspé

Membre d'une mutuelle de Raymond Chabot SST inc.

**Innovation : échelle de simulation d'une montée dans une éolienne**

**Service des travaux publics de la ville de Kirkland, Kirkland**

Membre d'une mutuelle du Groupe Conseil AON inc.

**Innovation : bras de signalisation amovible**

**Ville d'Alma, Service des incendies, Alma**

Membre de la mutuelle de l'Union des municipalités du Québec

**Innovation : aménagement sécuritaire et ergonomique de locaux destinés au système de remplissage de bouteilles d'air comprimé**

**Ville de Boisbriand, Service des travaux publics, Boisbriand**

Membre de la mutuelle de l'Union des municipalités du Québec

**Innovation : unité autonome d'arboriculture**

**Ville de Saint-Hyacinthe, Services municipaux, Saint-Hyacinthe**

Membre de la mutuelle de l'Union des municipalités du Québec

**Innovation : Aménagement d'un camion pour les travaux de signalisation**

**Bonne chance à tous les finalistes !**

Gala provincial du prix innovation

Le lundi 23 avril 2007

Centre des Congrès de Québec

[www.csst.qc.ca/asp/innovation](http://www.csst.qc.ca/asp/innovation)

## À propos des mutuelles de prévention

Mars 2007 / Vol. 5 – n° 1

### Directeur des activités centralisées

Gilles Bédard

### Coordination

Sylvie Laberge

Direction des communications

### Rédaction

Rémi Gauthier et Claude-Frédéric Forest

Service des comptes majeurs et des mutuelles de prévention

### Révision

Diane Méryneau

Direction des communications

### Conception graphique

Diane Urbain

### Édition électronique

Danielle Gauthier

Direction des communications

### Préresse et impression

Imprimerie de la CSST

### Distribution

Division du courrier et de la messagerie

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1499-8823

## Suggestions

Vos commentaires et vos suggestions sont toujours appréciés. Vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

### Service des comptes majeurs et des mutuelles de prévention

524, rue Bourdages

C. P. 1200, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 7E2

### ou par courriel à :

[claude-frederick.forest@csst.qc.ca](mailto:claude-frederick.forest@csst.qc.ca).